

## Le dispositif VAE à l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSI Poitiers) de l'Université de Poitiers

Ce document présente le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSI Poitiers) visant à délivrer le diplôme d'ingénieurs GENIE DE L'EAU ET GENIE CIVIL et le diplôme d'ingénieurs ENERGIE.

On trouvera dans le présent document :

- L'intégration de l'ENSI Poitiers dans le dispositif VAE de l'Université de Poitiers,
- Une liste des différentes étapes fondamentales de la VAE,
- Un algorithme de réalisation destiné aux différentes parties concernées.

### La VAE à l'ENSI Poitiers

L'ENSI Poitiers s'appuie sur l'expérience, forte de plus de 15 ans, de l'Université de Poitiers dans la formation tout au long de la vie.

Nous disposons d'un service commun de l'Université de Poitiers : UP&Pro.

- UP&Pro est chargé de l'accueil, de l'information, de l'aide à l'orientation, de l'aide à la formalisation du dossier de demande de VAE et la mise en œuvre de la décision du jury de VAE qui peut se traduire par un retour en formation ou d'autres modalités.
- L'ENSI Poitiers a pour mission, de mettre en place les jurys de VAE au niveau ingénieur, de les organiser, d'informer le demandeur de la décision du jury, et de mettre en place les outils de remédiation si besoin.

**Une étape de recevabilité par le service UP&Pro (accord administratif) et de faisabilité par l'ENSI Poitiers (accord pédagogique) :** cette phase consiste à examiner la demande au regard des exigences législatives et principalement à s'assurer que le candidat présente au moins 1 an d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme et en termes d'hypothèse de validation (possibilité pour le candidat d'obtenir une validation totale ou partielle). La formalisation de cette étape a permis de réduire le taux d'abandon en cours de procédure et de diminuer les échecs.

**Une tarification fixée en fonction du marché :** l'accompagnement VAE est une prestation qui s'inscrit dans le cadre de la formation continue. A ce titre, l'accompagnement peut être facturé et pris en charge par des organismes tiers tels que l'employeur, Pôle Emploi, le Compte Personnel de Formation, etc. Différents tarifs sont appliqués suivant les étapes :

- Un montant de 1600 euros (séances collectives, entretiens individuels de relecture, échanges).
- Puis 3 000 euros comprenant les droits universitaires, soumission au 1<sup>er</sup> jury avec rapporteurs et concertation préalable
- Si nécessaire, en cas de soumission au 2<sup>ème</sup> jury suite à validation partielle, les frais seront de 2000 euros.

**La prescription et ses modalités spécifiques :** en cas de validation partielle, le jury VAE peut proposer d'autres modalités pour acquérir les connaissances, compétences ou aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Ces modalités différentes peuvent prendre la forme d'un mémoire, d'un stage tutoré ou le suivi d'une formation dans l'école ou dans un autre organisme de formation. La mise en

œuvre de ces prescriptions nécessite un tutorat assuré par l'école et un accompagnement pour le montage financier et administratif du dossier réalisé par UP&Pro.

## L'ENSI Poitiers dans le dispositif

Le point d'entrée dans le dispositif peut être l'Université, l'ENSI Poitiers ou UP&Pro. Dans tous les cas, l'instruction du dossier de recevabilité (CERFA) est réalisée par UP&Pro qui étudie sa recevabilité administrative, c'est **l'étape 1**. Le dossier est ensuite étudié par des experts du diplôme qui en jugent la pertinence avec le contenu pédagogique du diplôme visé. Cette analyse, complétée par un entretien, donne lieu à la délivrance d'un avis pédagogique, il s'agit de **l'étape 2**. Si cet avis pédagogique est négatif la démarche peut être stoppée. **L'étape 3** correspond à la réalisation du dossier (mémoire) de VAE qui est ensuite évalué dans **l'étape 4**.

Le dossier doit faire apparaître, a minima, une analyse détaillée des activités de type ingénieur réalisées par le candidat. Cette analyse mettra en évidence la plus grande partie des compétences répertoriées dans les tableaux en annexe « référentiel des compétences professionnelles » du diplôme visé. De plus, quelques études ou activités seront choisies, justifiées et développées. Cette présentation devra montrer le rôle, les activités spécifiques du candidat et mettre en évidence ses compétences dans le cadre d'une étude ou d'une affaire spécifique.

Lors de la soutenance orale de ce dossier, le jury pourra décider d'une validation totale, s'il estime que la prestation écrite et orale du candidat est de niveau ingénieur et de niveau équivalent à un Projet de Fin d'Etude pour un candidat en formation initiale. Il pourra également décider d'une validation partielle avec propositions de dispositifs de mise à niveau et/ou d'évaluation. Dans tous les cas, il ne pourra pas être envisagé de délivrance de diplôme sans évaluation certificative du dossier professionnel.

UP&Pro intervient, tout au long du processus par un accompagnement. Il peut également guider dans la recherche de financement.

L'ENSI Poitiers, organise la constitution du jury en fonction des délibérations du Conseil d'Administration de l'Université. Ce jury est constitué :

- d'un président (Professeur des Universités/PU, Maître de Conférences/MCF ou Professeur Agrégé/PRAG suivant l'avis du Conseil Scientifique de la composante),
- d'un vice président (PU, MCF ou PRAG) intervenant dans la formation,
- d'un responsable de la formation,
- d'un enseignant de la formation,
- de deux professionnels choisis dans le domaine principal de compétence et dans une autre entreprise que celle du demandeur.
- d'un membre invité : la conseillère d'UP&Pro responsable de l'accompagnement.

Le jury délibère en fonction des informations du dossier et décide des orientations et des solutions pédagogiques proposées pour mener vers la délivrance du diplôme.

L'ENSI Poitiers organise la structure pédagogique en fonction de ces propositions.

## Les étapes du dispositif VAE

Étape 1

Accueil, information, conseil

Le premier contact est effectué auprès de la conseillère d'UP&Pro par téléphone (05.49.45.44.65), en présence ou par mail (carole.thenaud@univ-poitiers.fr).

Pour toute demande de VAE, le candidat complète le formulaire CERFA qui lui sera transmis et le retourne en joignant un CV détaillé, une lettre de motivation et les justificatifs de son expérience.

Lorsque le candidat n'a pas une idée précise du diplômé à valider, un contact avec un point relais conseil lui est proposé.

## Étape 2

### Recevabilité et faisabilité de la demande

Sur la base du dossier remis par le demandeur, les conseillers d'UP&Pro émettent un avis sur la recevabilité administrative (1 an d'expérience en lien avec le diplôme visé) et sollicitent ensuite les responsables de formation de l'ENSI Poitiers quant à la faisabilité pédagogique.

Les responsables pédagogiques du diplôme visé par le candidat émettent un avis sur la recevabilité pédagogique de la demande, sur la base du dossier transmis par le candidat (incluant un CV détaillé) et d'un entretien préalable, en présentiel ou en visioconférence. Cet entretien, d'une durée maximale de 45 minutes, pourra être illustré par 8 diapositives (dont 1 titre, 1 introduction et 1 conclusion) présentant les activités professionnelles justifiantes de la candidature.

Cette étape permet d'anticiper, si possible, les refus de validation lors du passage devant le jury et de vérifier de la compatibilité des compétences du candidat et des compétences listées dans le référentiel des activités professionnelles. Cette étape nécessite le paiement des droits universitaires et des frais de soumission au 1<sup>er</sup> jury pour la somme de 3 000 euros (approuvés au C.A. de l'université du 21 décembre 2018 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Suite à l'étude de recevabilité administrative et de faisabilité pédagogique de la demande, un avis est rendu au candidat par la conseillère d'UP&Pro. Lors de cet échange, le candidat est averti des différentes validations possibles en fonction de l'avis. En cas de poursuite de la démarche, la conseillère aborde les aspects administratifs, le financement et l'organisation de l'accompagnement, concernant la VAE.

## Étape 3

### Élaboration du dossier

#### L'accompagnement VAE par UP&Pro

L'accompagnement proposé par UP&Pro est une co-action reposant sur un engagement réciproque. D'une part, la conseillère VAE guide, accompagne, conseille et d'autre part, le candidat se renseigne, rédige, s'auto-évalue et décide.

Le premier entretien, primordial pour la mise en œuvre de l'accompagnement comporte plusieurs objectifs :

- Présentation du « guide à la constitution du dossier VAE »
- Diffusion des documents utiles à la construction du dossier
- Echange sur le parcours du candidat afin d'identifier les pertinences avec le diplôme
- Définir avec précisions les étapes, les attendus de la VAE à travers diverses consignes.

Le « guide à la constitution du dossier VAE » remis au demandeur par UP&Pro est un guide méthodologique. Ce n'est pas un dossier-type à compléter. Il apporte une série d'informations sur UP&Pro, pose le cadre de l'accompagnement et propose une démarche, accompagnée d'outils sur lesquels s'appuyer. D'autres outils peuvent être proposés à l'initiative de la conseillère tout au long de l'accompagnement.

Les autres entretiens et les échanges par mail doivent permettre d'apporter une aide méthodologique par l'explicitation des expériences, l'analyse des situations de travail et en encourageant l'expression et la créativité. Il s'agit par ailleurs, de rechercher la preuve d'un « niveau universitaire » à atteindre en fonction du niveau de diplôme (qualité et présentation du dossier).

Le rôle de la conseillère est également de servir de relais, voire de médiateur entre une culture issue de la sphère socio-professionnelle et la culture académique. Il doit informer le candidat des codes culturels et

symboliques de l'Université, et l'aider à se forger une bonne représentation de ce que le jury, dans sa spécificité attend de lui.

Cet accompagnement a aussi pour objectif de maintenir la motivation, de rassurer.

Enfin, la conseillère apporte des conseils, propose des simulations pour préparer l'entretien avec le jury.

## **L'accompagnement VAE par UP&Pro**

Un accompagnement par un enseignant de l'ENSI Poitiers pour la réalisation du mémoire peut être envisagé. Cette prestation personnalisée, dont le tarif est mentionné dans le devis de prestations, comprend 25 h de confrontation pédagogique. Ce volume horaire peut également être utilisé pour la préparation de la soutenance du mémoire.

## **Le coût de la VAE**

La tarification de l'accompagnement est fixée en fonction de tarifs en annexe à ce document (devis de prestation).

En fonction du mode de prise en charge, une convention est établie. En cas de non-paiement, le dossier du candidat n'est pas présenté au jury VAE.

Les frais de scolarité sont réglés lors de l'inscription et avant le passage en Jury de VAE auprès du service scolarité de l'ENSI Poitiers (voir paragraphe tarification en page 1).

## **Le calendrier de réalisation du dossier**

Cet accompagnement a une durée variable en fonction du type de demande, du rythme du candidat, de la période de l'année, des plannings des conseillères et les contraintes imposées par le financeur. En fonction de ces différents paramètres, un candidat peut réaliser son dossier dans un délai d'un an, parfois moins lorsqu'une urgence l'impose, et quelquefois beaucoup plus.

UP&Pro propose une entrée permanente toute l'année dans la démarche d'accompagnement. Les deux sessions de jurys sont placées en mai/juin et novembre/décembre.

Étape 4

Évaluation par le jury

## **Réception et transmission des dossiers**

Les candidats remettent leur dossier à UP&Pro en 3 exemplaires papier et une version numérique (par mail).

Quelques semaines avant la date prévue pour les jurys, les dossiers VAE sont adressés au président du jury de VAE de l'ENSI Poitiers qui organise les jurys, répartit les dossiers pour lecture par les membres et fixe les dates de jury.

## **Passage devant le jury et décision**

L'ENSI Poitiers est chargée de convoquer les candidats au jury ainsi que les différents membres du jury VAE. Concernant ces derniers, une liste est établie chaque année universitaire, proposée par le directeur de l'ENSI Poitiers. Les membres sont ensuite nommés par le Président de l'Université. Il existe un jury par diplôme.

La soutenance se compose d'une présentation de 45 minutes maximum suivie d'une heure de questionnement.

La conseillère d'UP&Pro assiste aux jurys (en fonction de ses disponibilités) mais ne fait pas partie du jury. Elle veille au bon déroulement du jury et au respect des procédures réglementaires.

L'ENSI Poitiers est chargée d'auditionner les candidats et d'envoyer la décision aux intéressés, et un double à UP&Pro.

Conformément aux prescriptions de la Commission des Titres d'Ingénieurs : « Le niveau objectif est le niveau C1 du cadre européen de référence pour les langues du conseil de l'Europe. En aucun cas, un diplôme d'ingénieur ne sera délivré à un candidat n'atteignant pas le niveau B2 certifié par un organisme extérieur. » Cette disposition impose l'obligation d'être détenteur d'un score de 785 points au TOEIC (ou niveau B2 équivalent) lors de la soutenance.

Trois types de décisions peuvent être prises :

- Validation totale
- Validation nulle
- Validation partielle.

## Étape 5

### Réalisation de la prescription en cas de VAE partielle

En cas de VAE partielle, le candidat est reçu en entretien par la conseillère VAE. Au cours de cet entretien, la conseillère reformule, clarifie la décision et aide à l'application de la prescription du jury. Dans ce cadre seront également abordés les aspects financiers. La conseillère guidera le candidat vers les interlocuteurs auprès desquels il pourra obtenir éventuellement une prise en charge du coût pédagogique associé au parcours à réaliser.

Lorsque la prescription du jury dispense d'un retour « classique » à l'université en proposant au candidat des épreuves inédites (la conduite d'un projet, la réalisation de travaux spécifiques etc.), le candidat bénéficie d'un accompagnement pédagogique individualisé. La conseillère organise la rencontre entre le candidat et l'enseignant tuteur de son parcours nommé par la composante pédagogique concernée.

